



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



*Les routes du développement*  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

## **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REDACTION DE SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET D'UNE NOTE DE SERVICE SUR LES PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER DU RESEAU DES ROUTES REVETUES**

---

### **(RELANCE)**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu un financement du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un Consultant individuel pour la rédaction de spécifications techniques et d'une note de service sur les produits de marquage routier, et le diagnostic de la signalisation horizontale de quelques projets.

La mission est prévue pour une durée d'un (01) mois.

3. Les services de consultant ont pour objet l'élaboration de spécifications techniques sur les produits de marquage routier, à introduire dans les DAO, et le diagnostic de la signalisation horizontale de quelques projets routiers. Ils devront permettre de choisir des produits de marquage routier performants, conformes aux normes en vigueur, pour une signalisation horizontale durable et efficace, permettant une exploitation sûre, qui garantit aux usagers de la route un risque minimal d'accidents.

L'objectif de la mission est l'amélioration de la qualité de la signalisation horizontale permanente et temporaire des infrastructures routières. Plus spécifiquement, il s'agira d'assurer les missions suivantes :

- a) faire une revue des pratiques de l'AGEROUTE en signalisation routière et proposer des corrections ;
- b) conseiller l'AGEROUTE sur le choix de trois familles de produits de marquage routier à utiliser sur le réseau routier classé (maximum 3 produits de marquage) et identifier trois fournisseurs dont un anglophone ;

- c) donner le mode d'utilisation, les performances comparatives en terme de durabilité, de blancheur, de retro réflexion, de rugosité, les techniques d'application et aussi les coûts de chaque produit ;
- d) proposer des spécifications et normes techniques à intégrer dans les DAO ;
- e) le diagnostic de la signalisation horizontale des projets routiers ci-dessous :
  - ✓ AIBD MBOUR ;
  - ✓ LOT 5 îles à morphil ;
  - ✓ RN2 : Tambacounda – Goudiry ;
  - ✓ La VDN à Dakar ;
  - ✓ Promoville Louga.

La mission sera conduite par un consultant individuel qualifié et présentant une large expérience dans le domaine de la signalisation horizontale des infrastructures routières.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE – SENEGAL) invite, les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection sur la base de la qualification du Consultant (SQC).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles de procédures du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics et suivant la grille d'évaluation ci-après :

- **Qualification générale (35 points) :**
  - Qualification : Être titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac+4 en Travaux publics, Génie civil ou équivalent, et avec une spécialité en marquage routier **(10 points)**
    - Copie diplôme légalisé fourni : **10 points**
    - Copie diplôme légalisé non fourni : **0 point**
  - Expérience professionnelle : Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience dans l'application et la mise en place d'équipements de sécurité de routière (Expérience >15 ans = **25 points** ; <15 ans < Expérience >10 ans = **15 points** ; Expérience <10 ans = 0 point)
- **Expérience spécifique (60 points) :**
  - Avoir réalisé ou contrôlé **cinq (05) projets** de marquage de la signalisation horizontale **noté sur 60 points** (soit **12 points** par projet réalisé)
- **Avoir une bonne Maitrise de la langue Française (Lu, écrit et parlé) (5 points).**

**NB** : Les références non accompagnées d'une attestation de service fait ne seront pas acceptées.

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (70) points.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi, aux heures suivantes : 9 H 00 à 17 H (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann  
Résidence.**

**Tél. : (+221) 33 869 07 51**

**Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn); [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn); ; [ofaye@ageroute.sn](mailto:ofaye@ageroute.sn)**

7. Les dossiers doivent être déposés **sous plis fermé** au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 21 juin 2022 à 11 heures 30 minutes précises** (GMT) et porter expressément la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour la rédaction de spécifications techniques et d'une note de service sur les produits de marquage routier du réseau revêtu** »

8. La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général  
**Ibrahima NDIAYE**